

# Autorisation travaux enseignes et publicité

Une autorisation préalable est obligatoire pour toute installation ou modification d'enseigne, pré-enseigne, bâche, store et dispositif publicitaire sur le domaine privé, afin d'obtenir l'autorisation de démarrage des travaux de mise en place.

## Règlementation de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes

- **Les dispositifs publicitaires** : tout support susceptible de contenir une publicité.
- **Les pré-enseignes** : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.



Toute publicité est interdite sur les immeubles classés historiques ou inscrits, sur les monuments naturels et sur les sites naturels, dans les parcs nationaux et les réserves naturelles, sur les arbres et hors agglomération (sauf dans les zones dites de « publicité autorisée »)

- **Les enseignes** : toute inscription, forme ou image, relative à l'activité d'un établissement.

La notion de support numérique recouvre l'ensemble des supports recourant à des techniques du type diodes électroluminescentes, écrans cathodiques, écrans plasma et autres, qui permettent d'afficher et de modifier à volonté des images ou des textes.

Une autorisation doit être demandée pour l'installation d'une enseigne dans les zones de publicité restreinte, dans les zones protégées, sur les immeubles et monuments classés ou inscrits, dans les parcs nationaux et les réserves naturelles, sur les arbres.

### Pour qui ?



Une entreprise, un commerce ou un particulier.

<https://www.uzes.fr/demarches/habitat-logement-et-urbanisme/autorisation-travaux-enseignes-et-publicite?xml=N13442&cHash=9a1f472c164f27a1c80c9a58802839eb?>

## Dans quel cas ?



Cette démarche est distincte à toute autre demande de travaux ou permis qui doit dans ce cas être réalisée parallèlement.

## Que faire ? Obtenir une autorisation



Télécharger **la demande d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une pré-enseigne ou une enseigne dans « Autorisation »**.

## Impôt sur les sociétés

Quel que soit le type de société, le dirigeant est redevable de l'impôt sur le revenu et la société est soumise à l'impôt sur les sociétés. Les entreprises sont soumises à des déclarations particulières en fonction de leur type d'activité.

## Impôt sur les sociétés (IS)

- › [Entreprises concernées et taux d'imposition](#)
- › [Déclaration et paiement](#)
- › [Report de déficit](#)
- › [Calcul du résultat fiscal d'une entreprise](#)
- › [Charges déductibles du résultat fiscal d'une entreprise](#)
- › [Déclaration d'honoraires ou de commissions](#)
- › [Attestation de résidence fiscale pour les professionnels](#)
- › [Passer de l'impôt sur les sociétés à l'imposition des bénéficiaires sur le revenu](#)

## Imposition des rémunérations

- › [Rémunération des dirigeants de société](#)
- › [Distribution de dividendes](#)

<https://www.uzes.fr/demarches/habitat-logement-et-urbanisme/autorisation-travaux-enseignes-et-publicite?xml=N13442&cHash=9a1f472c164f27a1c80c9a58802839eb?>

- › [Comptes courants d'associé](#)
- › [Plus-values professionnelles](#)

## Autres impositions des sociétés

- › [Société civile de moyens \(SCM\)](#)
- › [Taxe sur les surfaces commerciales \(Tascom\)](#)

## Où s'adresser ?

### Direction des grandes entreprises (DGE)

---

La DGE est l'interlocuteur fiscal unique des sociétés dont le chiffre d'affaires ou le total de l'actif brut est au moins égal à 400 millions d'euros.

Par messagerie

[dge@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dge@dgfip.finances.gouv.fr)

Par courrier

8, rue Courtois - 93505 Pantin cedex

Par téléphone

+ 33 1 49 91 12 12

Par télécopie

+33 1 49 91 12 22

### [Service des impôts des entreprises étrangères \(SIEE\)](#)

---

### [Service des impôts des entreprises \(SIE\)](#)

---

## Pour en savoir plus

- › [Remplir mes obligations auprès des impôts : comment éviter les erreurs ?](#)

[Oups.gouv.fr](https://www.uzes.fr)

<https://www.uzes.fr/demarches/habitat-logement-et-urbanisme/autorisation-travaux-enseignes-et-publicite?xml=N13442&cHash=9a1f472c164f27a1c80c9a58802839eb?>

- › [Livret fiscal de la création d'entreprise](#)  
Ministère chargé des finances
- › [Obligations fiscales lors de l'année de création d'une entreprise](#)  
Ministère chargé des finances
- › [Obligations déclaratives et de paiement des entreprises relevant de la DGE](#)  
Ministère chargé des finances

## Voir aussi...

- › [Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi \(CICE\) à Mayotte](#) (professionnels)
- › [Déduction des frais liés à l'utilisation de véhicules par une entreprise individuelle](#) (professionnels)

### @ Services en ligne et formulaires



- › [Déclaration de changement de régime fiscal - Personne morale](#) - Formulaire - Cerfa n°11279 - N°2742-SD, 2743-SD et 2744-SD
- › [Déclaration des sociétés immobilières non soumise à l'impôt sur les sociétés](#) - Formulaire - Cerfa n°10337\*21 - N°2071-SD
- › [Plafonnement des provisions pour dépréciation des titres de participation et des immeubles de placement](#) - Formulaire - Cerfa n°12728 - N°2027-H-SD
- › [Détermination du bénéfice selon le régime de taxation au tonnage](#) - Formulaire - Cerfa n°12372 - N°2076-SD
- › [Déclaration de constitution, de modification ou d'extinction d'un trust](#) - Formulaire - Cerfa n°14805\*03 - N°2181-TRUST1
- › [Déclaration annuelle de la valeur vénale au 1er janvier des biens, droits et produits placés dans un trust](#) - Formulaire - Cerfa n°14807 - N°2181-TRUST2
- › [Déclaration de retenue à la source](#) - Formulaire - Cerfa n°10325 et 14373 - N°2494-SD et 2494-BIS-SD
- › [Déclaration des profits immobiliers réalisés par des personnes n'ayant pas d'établissement en France](#) - Formulaire - Cerfa n°10499 - N°3005-SD
- › [Déclaration de la politique de prix de transfert](#) - Formulaire - Cerfa n°15221 - N°2257-SD
- › [Suivi des impositions en sursis de paiement faisant suite à un transfert du domicile fiscal hors de France avant le 1er janvier 2005](#) - Formulaire - Cerfa n°11242 - N°2041-GL
- › [Déclaration des plus ou moins-values réalisées](#) - Formulaire - Cerfa n°11905 - N°2074
- › [Retenue à la source sur les revenus distribués par des sociétés françaises](#) - Formulaire - Cerfa n°13590\*12 - N°2779-SD
- › [Suivi des plus-values en cas d'échange de biens immobiliers](#) - Formulaire - Cerfa n°14660\*05 - N°2903-SD
- › [Régime fiscal des groupes de sociétés](#) - Formulaire - Cerfa n°14522 - N°2058-PAP-SD
- › [Etat des plus-values et moins-values de cession d'éléments d'actif immobilisé entre sociétés du groupe](#) - Formulaire - Cerfa n°14521 - N°2058-PV-SD
- › [Détermination du résultat fiscal et des plus-values à long terme d'ensemble](#) - Formulaire - Cerfa <https://www.uzes.fr/demarches/habitat-logement-et-urbanisme/autorisation-travaux-enseignes-et-publicite?xml=N13442&cHash=9a1f472c164f27a1c80c9a58802839eb?>

n°10241 - N°2058-RG-SD

- › [État des subventions et abandons de créance non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble à partir de janvier 1992](#) - Formulaire - Cerfa n°10242 - N°2058-SG-SD
- › [Tableau de synthèse : résultat et des plus ou moins-values des sociétés membres du groupe à retenir pour la détermination du résultat d'ensemble](#) - Formulaire - Cerfa n°10932 - N°2058-TS-SD
- › [Taxe sur les plus-values de cessions de logements sociaux Formulaire de déclaration de plus-value d'une cession au titre de l'année 2018](#) - Formulaire
- › [Taxe sur la valeur vénale des immeubles possédés en France par des personnes morales](#) - Formulaire - Cerfa n°11109 - N°2746-SD

## Questions - Réponses

- › [Dans quels cas effectuer un relevé de frais généraux ?](#) (professionnels)
- › [Comment transmettre les déclarations fiscales professionnelles : EDI ou EFI ?](#) (professionnels)
- › [Litige avec l'administration fiscale : comment faire un recours amiable ?](#) (professionnels)
- › [Quelles sont les exonérations dans les bassins urbains à dynamiser \(BUD\) ?](#) (professionnels)

## Cas particulier en secteur sauvegardé (site patrimonial remarquable - SPR)

Si votre installation concerne un espace situé sur le secteur sauvegardé (site remarquable protégé) de la commune d'Uzès, téléchargez le **Guide pour devanture en secteur sauvegardé**.

## Pour aller plus loin

# Impôt sur les sociétés

Quel que soit le type de société, le dirigeant est redevable de l'impôt sur le revenu et la société est soumise à l'impôt sur les sociétés. Les entreprises sont soumises à des déclarations particulières en fonction de leur type d'activité.

# Impôt sur les sociétés (IS)

- › [Entreprises concernées et taux d'imposition](#)
- › [Déclaration et paiement](#)
- › [Report de déficit](#)
- › [Calcul du résultat fiscal d'une entreprise](#)
- › [Charges déductibles du résultat fiscal d'une entreprise](#)
- › [Déclaration d'honoraires ou de commissions](#)
- › [Attestation de résidence fiscale pour les professionnels](#)
- › [Passer de l'impôt sur les sociétés à l'imposition des bénéfices sur le revenu](#)

## Imposition des rémunérations

- › [Rémunération des dirigeants de société](#)
- › [Distribution de dividendes](#)
- › [Comptes courants d'associé](#)
- › [Plus-values professionnelles](#)

## Autres impositions des sociétés

- › [Société civile de moyens \(SCM\)](#)
- › [Taxe sur les surfaces commerciales \(Tascom\)](#)

## Où s'adresser ?

### Direction des grandes entreprises (DGE)

---

La DGE est l'interlocuteur fiscal unique des sociétés dont le chiffre d'affaires ou le total de l'actif brut est au moins égal à 400 millions d'euros.

Par messagerie

dge@dgfip.finances.gouv.fr

Par courrier

8, rue Courtois - 93505 Pantin cedex

Par téléphone

+ 33 1 49 91 12 12

Par télécopie

+33 1 49 91 12 22

## Service des impôts des entreprises étrangères (SIEE)

---

## Service des impôts des entreprises (SIE)

---

### Pour en savoir plus

- › [Remplir mes obligations auprès des impôts : comment éviter les erreurs ?](#)  
Oups.gouv.fr
- › [Livret fiscal de la création d'entreprise](#)  
Ministère chargé des finances
- › [Obligations fiscales lors de l'année de création d'une entreprise](#)  
Ministère chargé des finances
- › [Obligations déclaratives et de paiement des entreprises relevant de la DGE](#)  
Ministère chargé des finances

### Voir aussi...

- › [Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi \(CICE\) à Mayotte \(professionnels\)](#)
- › [Déduction des frais liés à l'utilisation de véhicules par une entreprise individuelle \(professionnels\)](#)

#### @ Services en ligne et formulaires



- › [Déclaration de changement de régime fiscal - Personne morale](#) - Formulaire - Cerfa n°11279 - N°2742-SD, 2743-SD et 2744-SD
- › [Déclaration des sociétés immobilières non soumise à l'impôt sur les sociétés](#) - Formulaire - Cerfa n°10337\*21 - N°2071-SD
- › [Plafonnement des provisions pour dépréciation des titres de participation et des immeubles de placement](#) - Formulaire - Cerfa n°12728 - N°2027-H-SD
- › [Détermination du bénéfice selon le régime de taxation au tonnage](#) - Formulaire - Cerfa n°12372 - N°2076-SD

<https://www.uzes.fr/demarches/habitat-logement-et-urbanisme/autorisation-travaux-enseignes-et-publicite?xml=N13442&cHash=9a1f472c164f27a1c80c9a58802839eb?>

- › [Déclaration de constitution, de modification ou d'extinction d'un trust](#) - Formulaire - Cerfa n°14805\*03 - N°2181-TRUST1
- › [Déclaration annuelle de la valeur vénale au 1er janvier des biens, droits et produits placés dans un trust](#) - Formulaire - Cerfa n°14807 - N°2181-TRUST2
- › [Déclaration de retenue à la source](#) - Formulaire - Cerfa n°10325 et 14373 - N°2494-SD et 2494-BIS-SD
- › [Déclaration des profits immobiliers réalisés par des personnes n'ayant pas d'établissement en France](#) - Formulaire - Cerfa n°10499 - N°3005-SD
- › [Déclaration de la politique de prix de transfert](#) - Formulaire - Cerfa n°15221 - N°2257-SD
- › [Suivi des impositions en sursis de paiement faisant suite à un transfert du domicile fiscal hors de France avant le 1er janvier 2005](#) - Formulaire - Cerfa n°11242 - N°2041-GL
- › [Déclaration des plus ou moins-values réalisées](#) - Formulaire - Cerfa n°11905 - N°2074
- › [Retenue à la source sur les revenus distribués par des sociétés françaises](#) - Formulaire - Cerfa n°13590\*12 - N°2779-SD
- › [Suivi des plus-values en cas d'échange de biens immobiliers](#) - Formulaire - Cerfa n°14660\*05 - N°2903-SD
- › [Régime fiscal des groupes de sociétés](#) - Formulaire - Cerfa n°14522 - N°2058-PAP-SD
- › [Etat des plus-values et moins-values de cession d'éléments d'actif immobilisé entre sociétés du groupe](#) - Formulaire - Cerfa n°14521 - N°2058-PV-SD
- › [Détermination du résultat fiscal et des plus-values à long terme d'ensemble](#) - Formulaire - Cerfa n°10241 - N°2058-RG-SD
- › [État des subventions et abandons de créance non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble à partir de janvier 1992](#) - Formulaire - Cerfa n°10242 - N°2058-SG-SD
- › [Tableau de synthèse : résultat et des plus ou moins-values des sociétés membres du groupe à retenir pour la détermination du résultat d'ensemble](#) - Formulaire - Cerfa n°10932 - N°2058-TS-SD
- › [Taxe sur les plus-values de cessions de logements sociaux](#) Formulaire de déclaration de plus-value d'une cession au titre de l'année 2018 - Formulaire
- › [Taxe sur la valeur vénale des immeubles possédés en France par des personnes morales](#) - Formulaire - Cerfa n°11109 - N°2746-SD

## Questions - Réponses



- › [Dans quels cas effectuer un relevé de frais généraux ?](#) (professionnels)
- › [Comment transmettre les déclarations fiscales professionnelles : EDI ou EFI ?](#) (professionnels)
- › [Litige avec l'administration fiscale : comment faire un recours amiable ?](#) (professionnels)
- › [Quelles sont les exonérations dans les bassins urbains à dynamiser \(BUD\) ?](#) (professionnels)

---

## CONTACT

---



DÉMARCHES  
URBANISME

### Service urbanisme

Mairie d'Uzès  
1 place du Duché  
30700 Uzès

📞 0466034848

✉ [urbanisme@uzes.fr](mailto:urbanisme@uzes.fr)

📄 VOIR LA FICHE



#### MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

#### HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)